



Présentation UNSS-AS

publié le 27/02/2018



Le sport à l'école !



1- L'Education Physique et Sportive

C'est une **discipline d'enseignement obligatoire** : 3h par classe (4h pour les sixièmes), face à un professeur d'EPS.

Nous abordons beaucoup d'activités physiques, sportives et artistiques différentes : vitesse/relais, multi bonds, gymnastique, acrosport, course d'orientation, danse, rugby, volley-ball, badminton, lutte.

2- Association Sportive du collège Molière

C'est le **club de sport du collège**, où viennent les **élèves volontaires**. Il est affilié à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) : c'est comme la FFF pour le club de football de Saint Cerbouille.

A l'AS, c'est l'occasion de découvrir d'autres sports ou d'approfondir ceux vus en E.P.S., en s'amusant entre copains et en se confrontant à d'autres établissements lors de rencontres sportives, les mercredis après midi.

Les horaires

Les activités se déroulent **les mardis et jeudis midi de 13h à 13h50** et **les mercredis après-midi, de 13h à 16h30** (ou 15h si nous restons à Bouillé Loretz). Si nous allons dans un autre établissement, nous prendrons un bus, mais tes parents doivent **venir te chercher au collège** à la fin de l'après-midi. Comme il n'y a pas de restauration scolaire le mercredi midi, tu peux apporter ton pique-nique.

Tu peux ne choisir qu'une activité si tu veux.

Comment me licencier ?

Comme pour toute association, tu dois t'inscrire pour y participer. Trois pièces sont incontournables :

- **L'autorisation parentale** (ci-jointe)
- **La cotisation : 20 €**, chèque à l'ordre de l'association sportive du collège de Bouillé Loretz)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.